



N°
2019-22

Les Brèves De Schwenheim



Notre avenir, Ensemble à Schwenheim

SOMMAIRE

Le mot du Maire.....	3
Actions en cours et dernières décisions du Conseil Municipal.....	4
Travaux salle polyvalente.....	12

Communiqués :

- Calendrier des manifestations.....	14
- Communiqués.....	14
- Bien vivre ensemble.....	15
- Autres informations utiles.....	16

Histoire de notre Commune.....	18
Actualités de la Communauté de Communes du Pays de Saverne.....	21
SIVOS Les Jardins de l'Abbaye.....	26

Vie du Village et des Associations :

- Bibliothèque libre.....	27
- Chorale des enfants.....	27
- Fête des voisins.....	28
- Célébration des anniversaires.....	29
- Cérémonie du 14 juillet.....	30
- Cérémonie du 11 novembre.....	31
- FCS.....	32
- Club de l'amitié.....	33
- Conseil de fabrique.....	33
- « A Petits Pas... ».....	34
- PRO PATRIA.....	35
- ASLS.....	37

Etat civil.....	38
Moment de détente, blague d'Alsace.....	40
Numéros utiles.....	41
Permanences.....	42

Directeur de Publication : Gabriel OELSCHLAEGER

Conception : Commission communication

Remerciements : Mme HAMMANN



Boîte aux lettres du Père Noël
Place du Sous-Groupement Massu

Photos de couverture :

Hellébore ou « Rose de Noël »

Fleurissement côté Eglise

Nous remercions vivement tous les photographes, reporters et personnes ayant contribué à la bonne réalisation de nos brèves communales.



LE MOT DU MAIRE

Au moment où j'écris ces lignes, beaucoup ont exprimé un ras-le-bol : injustice fiscale, incapacité à finir les fins de mois ou à vivre dignement.

Nos territoires ruraux sont les premiers touchés par ce sentiment de déclassement, d'éloignement.

Cet objectif de justice sociale et fiscale ne peut se faire au détriment du pouvoir d'achat de chacun ou du vivre ensemble.

C'est dans ce contexte que notre commune doit construire son action, nous sommes obligés à cibler notre intervention et à définir nos priorités. Nous sommes donc contraints de gérer notre commune sagement. Durant cette année 2019, les motifs de mécontentement ou de désespérance peuvent être nombreux mais sachons collectivement nous tourner vers ce qui nous unit et nous rassemble.

La cérémonie du 75ème anniversaire de la Libération de Schwenheim est un élément marqueur de notre histoire tumultueuse mais aussi et surtout de notre capacité à nous relever, à construire, à fraterniser avec nos voisins pour que notre pays et notre continent soient des exemples de paix et de prospérité. Soyons les témoins de ces grands moments pour anticiper l'avenir.

Je voudrai encore une fois remercier tous ceux qui ont participé à cette commémoration mémorable. Je le redis souvent, les associations sont des rouages essentiels de la vie de notre commune. Je souhaite à tous les bénévoles, qui je sais généreux, disponibles et compétents, de réussir à concilier vie privée familiale et vie associative. Un grand merci à celles et ceux qui s'impliquent pour agrémenter et faciliter la vie de nos concitoyens et contribuent ainsi à la qualité de vie dans notre commune.

Nous avons tous envie d'aborder Noël dans la sérénité, de le vivre sans anxiété, ni appréhension. Les fêtes de fin d'année offrent un temps de partage chaleureux et festif. Elles créent un pont entre les familles, les personnes âgées solitaires, les personnes sans domicile fixe, les personnes isolées, durant ces moments festifs où la solitude se fait plus cruellement sentir.

Je me réjouis d'avance de ce moment d'échanges et de complicité entre toutes les générations autour d'un même repas. Il ne faut pas hésiter à renouer avec les bonnes traditions.

Comme chaque année, j'en profite pour remercier très chaleureusement ceux qui contribuent à la réussite et à la bonne marche de la commune tout au long de l'année : mes adjoints et le conseil municipal, nos employés communaux et également tous les gens de bonne volonté qui œuvrent consciencieusement et discrètement dans l'intérêt général.

A l'aube de 2020, je présente à chacune et chacun d'entre vous, mes vœux les plus sincères de santé, de prospérité et de bonheur partagé. Je formule le vœu que notre pays retrouve la sérénité de la patrie des Droits de l'Homme et sa capacité à construire démocratiquement son avenir.

Et n'oubliez pas, vous êtes tous invités, le dimanche 12 janvier 2020 à 10h30 au Restaurant "Aux 2 Clés" pour partager un grand verre de l'amitié lors des vœux de la municipalité.

E glectliche Wihnachte un e gütes neje Jahr.

Votre Maire,
Gabriel OELSCHLAEGER.



ACTIONS EN COURS ET DERNIERES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 2019

Décision modificative n°2

Le Maire présente un mail émis par la trésorerie de Saverne le 25 septembre dernier. Il indique que suite à la réalisation de contrôle sur les comptes de la commune, il s'avère que le titre N°78 du 20/09/2018 a été émis à tort au compte 13151 en lieu et place du compte 13251.

En effet, en temps que commune de - de 3500 habitants il n'est pas obligatoire de pratiquer l'amortissement, hormis pour les subventions d'équipement versées (c/ 204).

Il conviendra donc d'émettre un mandat sur le compte d'imputation initiale, à savoir le compte 3151, puisqu'il s'agit d'investissement. Le nouveau titre devra bien être imputé au compte 13251.

En l'absence de crédits budgétaires suffisants, la trésorerie nous préconise de prendre une décision modificative :

- Débit c/13151 Crédit c/13251.

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE de prendre la décision modificative n°2 décrite ci-après :

- dépense d'investissement : compte 013 13151 => +15 084
- dépense d'investissement : compte 021 21318 => - 15 084

- dépense d'investissement : compte 013 13151 => - 15 084
- recette d'investissement : compte 013 13251 => +15 084

Demande de subvention pour l'enseignement de la natation

L'école primaire de Marmoutier nous a fait part, le 17 septembre, d'une demande de subvention relative aux cours de natation pour les enfants domiciliés à Schwenheim.

La demande concerne 28 élèves et se calcule comme suit :

- *Période 1 :* 1,90€ x 13 séances x 10 élèves = 247 €
- *Période 2 :* 1,90€ x 11 séances x 7 élèves = 146,30 €
- *Période 3 :* 1,90€ x 6 séances x 11 élèves = 125,40 €

Soit un total de 518,70€.

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

ACCEPTE la demande de subvention émise par l'école primaire de Marmoutier et versera la somme de **518,70 €** pour l'enseignement de la natation.

Divers

a) Devis divers

Mr le Maire présente différents devis : ARIS Informatique pour renouvellement du poste de secrétariat dont la version Windows7 sera obsolète dès janvier 2019 ; une balayeuse Jardi-Equipement car l'actuelle est irréparable ; et un devis LOGITUD qui a racheté la société COM'EST dont la mairie se sert pour la gestion de l'état civil et le cimetière.

➤ Information au Conseil municipal :

Vu

b) Demandes de subventions

Mr le Maire présente deux demandes de subventions réceptionnées récemment :

- SOS amitié
- AFM Téléthon

Après avoir délibéré, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE de ne pas donner suite à ces demandes ; le Téléthon est organisé à Schwenheim tous les ans.

c) Chèque cadeau

La Commune a accueilli une élève stagiaire en Bac Pro Service aux Personnes et aux Territoires tout le mois d'octobre. Il est proposé de lui offrir un chèque cadeau pour "Les Vitrines de Saverne" afin de la remercier des divers travaux effectués en mairie durant son stage.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE d'émettre un bon d'achat pour "Les Vitrines de Saverne" d'un montant de 100€ à l'attention de Mlle ROLLING Clara.

Séance close à 21h30.



Séance du 9 décembre 2019

Piste BMX – mise à jour de la convention tripartite

En août 2013 une convention était signée entre la CC du Pays de Marmoutier-Sommerau et le Vélo-Club Unité dont l'objet était de définir les modalités de mise à disposition et d'utilisation de la piste de BMX par le VCU de Schwenheim. Cet équipement avait été réalisé par l'EPCI, qui en est propriétaire, sur le ban communal de Schwenheim, à proximité du terrain de football.

La convention prévoyait l'utilisation de la piste BMX par l'association du VCU en contrepartie de travaux d'entretien et de la prise en charge de certains frais de fonctionnement (maintenance des équipements).

La CC assurait le renouvellement des installations et équipements de la piste, les grosses réparations et travaux exceptionnels.

Enfin, la commune de Schwenheim était en charge de l'entretien des équipements situés aux abords (terrain de foot), des accès et stationnement, de la répartition des consommations en énergie et fluides.

Suite à la fusion des CC Marmoutier-Sommerau et Région de Saverne, une nouvelle convention doit intervenir au nom de la CC du Pays de Saverne.

Des éléments administratifs et opérationnels indiqués dans la convention de 2013 nécessitent également des actualisations et clarifications.

Un projet de nouvelle convention a donc été rédigée pour formaliser les engagements de chaque partie. Ce projet a été transmis aux Conseillers afin de leur permettre d'en prendre connaissance.

Il reprend les principes de la précédente convention, le point important correspond à l'engagement de la CC de prendre en charge les travaux à caractère d'investissement, selon ses possibilités financières, après concertation avec l'association au plus tard le 30 novembre, en amont de la préparation du budget de l'exercice suivant.

L'Association VCU SCHWENHEIM reste utilisatrice de la piste de BMX, elle assure des opérations d'entretien et de réparations courantes. La commune de Schwenheim est en charge des équipements situés aux abords de la piste.

Il est prévu d'annexer à la convention à intervenir un tableau de répartition des tâches.

Les Conseillers sont invités à exprimer leurs remarques et à délibérer afin d'autoriser le Maire à signer la convention mise à jour

➤ Décision du Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE la convention ci annexée,

AUTORISE le Maire à signer celle-ci et d'effectuer toute démarche relative à son suivi.

CONVENTION

Préambule :

Conformément à ses statuts, la Communauté de Communes du Pays de Saverne est compétente pour la construction, l'entretien et la gestion d'équipements sportifs déclarés d'intérêt communautaire, dont la piste BMX située à Schwenheim.

Cet équipement a été créé par la CC du Pays de Marmoutier – Sommerau.

Suite à la fusion avec la CC de la Région de Saverne et création de la CC du Pays de Saverne cet équipement est propriété de la nouvelle entité issue du regroupement.

Le VCU Schwenheim a jusqu'alors géré la piste BMX et ses équipements, dans le cadre d'une convention.

Cette dernière est à actualiser afin de poursuivre ce partenariat et de préciser les engagements des parties. La nouvelle convention sera conclue entre :

La Communauté de Communes du Pays de Saverne ayant son siège 16 rue du Zornhoff, 67700 Saverne, représentée par son Président en exercice, Dominique Muller, dûment habilité aux présentes par délibération du Conseil de Communauté en date 7 novembre 2019

ci-après dénommée « la Communauté de Communes », ou « le propriétaire » d'une part,

L'association sportive vélo club unité de Schwenheim, ayant son siège à 150 rue Principale 67440 Schwenheim représentée par le Président Sébastien LEYENDECKER.

ci-après dénommée « L'association », d'autre part,

ET

La commune de Schwenheim, 150 Rue Principale, 67440 Schwenheim, représentée par son Maire, M. Gabriel OELSCHLAEGER, dûment habilité aux présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 09 décembre 2019 ci-après dénommée « la commune »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition et d'utilisation par l'Association de la piste BMX située à Schwenheim, dans le cadre de ses activités. Elle formalise les engagements de la Communauté de Communes, de l'Association et de la Commune de Schwenheim.

L'association a pour mission de gérer la piste et ses équipements (local technique, grille départ, système d'éclairage, système d'arrosage...) en mobilisant les moyens matériels et humains relatifs à ces tâches.

La Commune gère le terrain de football qui est à proximité de la piste BMX. Elle se concertera avec l'Association lors de l'organisation de manifestations, pour les opérations d'entretien et de travaux divers, les problématiques d'accès et de stationnement, les éléments de fonctionnement courant pouvant impacter les installations et utilisations de la piste BMX.

La Commune de Schwenheim assure le renouvellement des équipements situés aux abords (accès par le terrain de football) et parking.

Réciproquement, le Vélo Club se rapprochera de la commune lors de projets d'activités, de manifestations ou de travaux ayant une incidence sur le terrain de foot et son utilisation.

La Communauté de Communes propriétaire de la piste et des équipements portera les charges financières propres aux investissements et grosses réparations.

Un tableau des tâches des différents partenaires est joint en annexe.

ARTICLE 2 : DESIGNATION

La Communauté de Communes met à la disposition de l'association l'équipement de pratique du BMX suivant situé rue de la prairie 67440 SCHWENHEIM

Implantation cadastrale :

Commune de : SCHWENHEIM

Section : 4

Parcelles : 93 et 94

Lieu dit : Dorfmat

Surface : 89.75 ares et 21.09 ares

Description :

- Une piste de BMX homologuée au niveau régional et équipée de tous les accessoires nécessaires à une utilisation normale (grille de départ, main courante.....),
- Un local technique,
- Un système d'arrosage et un système d'éclairage,
- 2 passerelles,
- Des mains courantes de part et d'autre de la piste,
- Un ensemble de clôtures, avec 3 ouvertures par des portails, l'ensemble sécurisant l'accès à la piste.

ARTICLE 3 : CONDITIONS FINANCIERES et MISE à DISPOSITION

La présente occupation est consentie à titre gratuit au bénéfice de l'association qui assure l'utilisation et la gestion de cet équipement sportif. Elle est tenue d'utiliser les biens et équipements conformément à la réglementation en vigueur, présente et à venir, en veillant au respect des règles de bon voisinage.

ARTICLE 4 : UTILISATION – ENTRETIEN – TRAVAUX - REPARATION

L'association prendra les lieux dans l'état dans lequel ils se trouvent au moment de l'entrée en jouissance, sans pouvoir exiger aucun aménagement du propriétaire.

Les terrains seront affectés à un usage sportif et de loisirs, l'association prenant à sa charge et selon les termes du règlement d'utilisation, l'entretien et la réglementation du site et son accès par ses adhérents.

L'association prendra en charge et attestera des contrôles annuels des aménagements et des réaménagements éventuels des bosses et de la signalétique par un organisme agréé, pendant toute la durée de la mise à disposition.

Tout projet d'installation de nouveaux équipements ou de modification des aménagements existants devra être soumis préalablement à l'approbation de la Communauté de Communes et devra faire l'objet, si nécessaire, d'un rapport de contrôle établi par un organisme agréé.

L'association devra rendre les terrains, les équipements et le matériel, en fin de convention, en bon état d'entretien, et répondre des dégradations survenues de son fait ou du fait des personnes les utilisant.

L'association devra laisser les terrains et le matériel à la fin de la convention en bon état, sans pouvoir réclamer aucune indemnité pour les travaux qu'elle aurait fait.

L'association devra laisser la Communauté de Communes visiter les lieux ou les faire visiter aussi souvent que cette dernière en estimera l'utilité.

L'association s'engage à prévenir immédiatement le propriétaire de toutes dégradations qu'elle constaterait sur les lieux entraînant des réparations à la charge du propriétaire. Au cas où elle manquerait à cet engagement, elle sera responsable envers la Communauté de Communes de l'aggravation du dommage et devra en assumer les conséquences juridiques et financières.

La Communauté de Communes prendra en charge les travaux à caractère d'investissement (**grosses réparation et travaux exceptionnels**). Il s'agit des dépenses dont la nature et le montant permettent leur imputation en section d'investissement du budget de la Communauté de Communes.

Ces dépenses feront l'objet d'une programmation annuelle. Dans cet esprit, l'association et la Communauté de Communes se concerteront annuellement, au plus tard le 30 novembre, pour arrêter le programme éventuel des travaux que la Communauté de Communes inscrira dans son budget de l'exercice suivant.

ARTICLE 5 : DUREE – PREAVIS de RESILIATION

L'occupation est consentie à titre précaire et révocable pour une durée de un an à date de signature et renouvelable par tacite reconduction sans limite de durée, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties 3 mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de changement d'affectation du terrain (vente, construction ...), le propriétaire pourra donner congés, sous réserve d'en avertir l'autre partie un an à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de dégradation due à un manque d'entretien, à la négligence ou au non - respect des clauses prévues dans la présente convention, en cas de non production des rapports de contrôle, et en cas de non - respect des règles de sécurité liées à l'activité, l'association reconnaît s'exposer à une résiliation de cette dernière sans préavis ni indemnités, nonobstant l'application des conséquences financières et juridiques prévues à l'article précédent.

ARTICLE 6 : ÉTAT des LIEUX

Un état des lieux contradictoire sera établi avant la signature de la convention et annexé à celle-ci.

Toute modification des lieux, tous travaux mobiliers et immobiliers du fait de l'association devront faire l'objet d'un accord préalable de la Communauté de Communes.

ARTICLE 7 : REGLEMENTATION GENERALE

L'association devra faire appliquer à l'ensemble de ses adhérents, le règlement spécifique d'utilisation de cet équipement, dont une copie est jointe à la présente convention.

Elle devra se conformer aux usages en vigueur et aux règlements de police qu'elle s'oblige à respecter et à toutes les règles liées à son activité.

Elle veillera à ce que la tranquillité des lieux et du voisinage ne soit troublée en aucune manière.

ARTICLE 8 : ASSURANCE

L'association assurera sa responsabilité à l'égard des tiers, y compris du propriétaire, la Communauté de Communes en cas de dommages corporels, matériels ou immatériels causés du fait de ses activités en général et des biens mis à sa disposition.

Elle assurera également contre tous les dommages qu'elle jugera utile, l'ensemble des installations se trouvant sur le site.

Elle devra fournir l'attestation d'assurance au propriétaire à la signature de la présente convention et annuellement à la date anniversaire de la présente convention ou à toute demande du propriétaire.

ARTICLE 9 : DISPOSITION FINALE

Cette convention remplace à sa date d'effet celle conclue le 14 août 2013.

Fait à Saverne, le _____

Pour la Communauté de Communes

Le Président
Dominique MULLER

Le Président
Sébastien LEYENDECKER

Pour la Commune

Le Maire
Gabriel OELSCHLAEGER

Adhésion convention de prévoyance du CDG67 – Avis favorable du comité technique

Lors de la séance du 23 septembre, nous avons décidé de saisir le comité technique du CDG67 pour l'adhésion à la convention de prévoyance pour le personnel communal.

Le comité technique a rendu son avis favorable lors de sa séance du 12 novembre.

Il convient désormais de délibérer pour finaliser l'adhésion.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU le Code de la sécurité sociale ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22 bis ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses article 25 et 88-2 ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 02 juillet 2019 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance en retenant comme prestataire le groupement IPSEC et COLLECTEAM ;

VU l'avis du Comité Technique en date du 12/11/2019 ;

VU l'exposé du Maire,

➤ Décision du Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE D'ADHERER à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque PREVOYANCE couvrant sur les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, à compter du 1^{er} janvier 2020.

DECIDE D'ACCORDER sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque PREVOYANCE.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable.

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

Le montant unitaire de participation par agent sera de 10€ mensuel.

CHOISIT de retenir l'assiette de cotisation de base comprenant le traitement indiciaire brut et la NBI

PREND ACTE que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation PREVOYANCE demande une participation financière aux collectivités adhérentes de 0,02 % pour la convention de participation prévoyance.

Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.

Que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

AUTORISE le Maire à signer les actes d'adhésion à la convention de participation mutualisée prévoyance et tout acte en découlant.

Acceptation d'un chèque de Groupama – sinistre chaudière 112 rue Principale

L'assurance Groupama nous a transmis un chèque concernant le dédommagement du sinistre "dégâts des eaux" survenu le 23 mai 2019 sur la chaudière du bâtiment 112 rue Principale.

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

ACCEPTÉ le chèque d'un montant de 2 088€ transmis par Groupama.

Mise aux normes PMR de la salle polyvalente – travaux complémentaires

Les travaux complémentaires sont nécessaires en marge de ceux en cours pour la mise aux normes PMR de la Salle polyvalente. Nous avons demandé à l'architecte de les lister, Mr le Maire les présente aux membres du conseil :

L'estimation financière de l'opération se chiffre à un montant HT de 104 250€ pour un TTC de 125 100€.

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

- **APPROUVE** l'estimation du projet arrêtée aux montants indiqués ci-dessus
- **DECIDE** l'exécution des travaux.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Mise aux normes PMR de la salle polyvalente – Autorisations accordées à Mr le Maire

➤ **Décision du Conseil municipal :** Appelé à se prononcer, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

- **VOTE** le financement de la dépense.
- **SOLLICITE** la subvention dans le cadre de la mise en place du dispositif d'appui à l'investissement local (1^{ère} enveloppe).
- **SOLLICITE** la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- **SOLLICITE** les subventions susceptibles d'être attribuées aux travaux liés à l'accessibilité (FEDER,...).

Divers

a) Demandes de subvention pour voyage scolaire

Un habitant du village dont le fils scolarisé au collège de Marmoutier nous fait part d'une demande de subvention pour un voyage à Berlin organisé du 14 au 18 octobre dernier.

Il apparaît que le collège ne fera plus de demande groupée pour ce type de demandes de subventions, il appartiendra aux parents d'en formuler la demande.

➤ **Décision du Conseil municipal :** Appelé à se prononcer, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE de verser une subvention **individualisée** de (9€X5 jours) soit 45 € par élève domicilié à Schwenheim dont les parents en auront formulé la demande, sous réserve de fournir une attestation de participation à ce voyage.

b) Demandes de subvention – UNSS collège Léonard de Vinci

La section sportive UNSS nous a fait part d'une demande de subvention pour financer les projets de la section. Pour Schwenheim il s'agit de 8 élèves.

➤ **Décision du Conseil municipal** :

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE de verser une subvention de **80€ soit 10€ par élève**.

c) Décision modificative n°3

Le brûleur de la chaudière de l'église est cassé, il est nécessaire de le changer pour assurer le chauffage de l'église. Les travaux HT se chiffrent à 2 244€.

N'ayant plus les crédits nécessaires il est proposé de procéder à la DM n°3 :

➤ **Décision du Conseil municipal** : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE de la décision modificative suivante :

Chap.20 dépenses imprévues

OPFI : - 3 000 €

Chap.21 C/21318

OP 58 : + 3000 €

DECIDE d'émettre un titre de recette pour le Conseil de fabrique pour la somme de 2 244€.



Entrée Ouest du village

Travaux

Travaux de mise aux normes d'accessibilité de la Salle Polyvalente

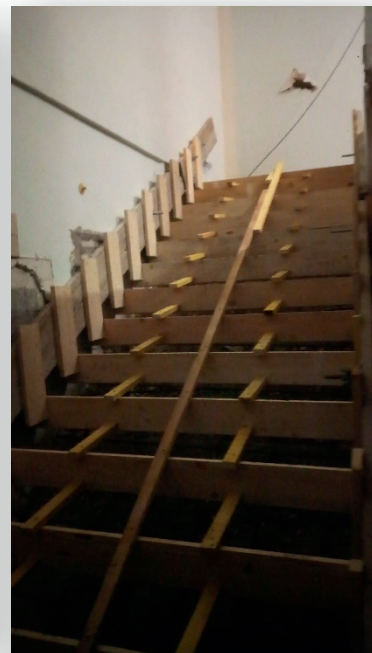
Les travaux ont débuté le 26 août :



En septembre



En octobre



Réfection de l'escalier



Gravats des démolitions intérieures

Réfection du bar



Nouvelle chape



Nouvelles cloisons





Calendrier des manifestations

Les rendez-vous conviviaux des prochains mois :

JANVIER

- 12 janvier : Vœux du Maire – Restaurant « Aux deux clés » 10h30
- 21 janvier : Don du Sang – Restaurant « A l'aigle d'or »

FEVRIER

/

MARS

- 15 et 22 mars : Elections du Conseil Municipal
- 04 mars : Carnaval des enfants pour tous les enfants organisé par « A petits pas... »
Restaurant « Aux deux clés »

COMMUNIQUÉS



Fermeture de fin d'année de la mairie

La mairie sera fermée pour congés :
- Du 21 décembre au 02 janvier.

Correspondant local des Dernières Nouvelles d'Alsace

Suite au décès de Jean-Claude HAMMANN, c'est son épouse Dorette qui a pris le relais comme correspondant local.

Cette dernière a émis le souhait de cesser cette fonction à compter du 1^{er} janvier.

La commune cherche donc une personne susceptible de remplir cette tâche (anniversaires, suivi des diverses manifestations locales...)

S'adresser au secrétariat de mairie si intéressé.

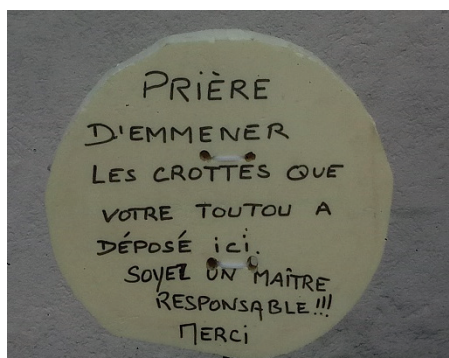
Bien vivre ensemble

Déjections canines

Nous sommes régulièrement destinataire de signalement de trottoirs insalubres en raisons des déjections canines.

Pour rappel ce type de comportement est passible de 150€ d'amende

Devons-nous en arriver là afin de conserver notre village propre et nos trottoirs praticables ?



Panonceau mis en place rue de Saverne

ON RECHERCHE LE MAÎTRE DE

KIKI BELGUEUL SERIAL KROTTER



Les déjections canines sont passibles de 150 euros d'amende. Pensez à nettoyer après votre chien !

REIKI

● L'Énergie des Sens *

Le REIKI est une technique de soin naturelle qui apporte l'harmonie et l'équilibre dans le corps : physique, émotionnel, mental et spirituel.

Il fonctionne par l'apposition des mains sur les centres d'énergies du corps et redonne l'énergie vitale aux organes



L'art de soulager et d'harmoniser par apposition des mains

La signification du mot REIKI est « énergie universelle »

- Le REI signifie l'esprit
- Le KI signifie l'énergie



Reiki : soins énergétiques d'origine Japonaise

Le REIKI est accessible à tous : femmes, hommes, enfants, animaux et plantes

Le REIKI ne remplace pas les soins médicaux, mais les complète parfaitement

Pour toutes informations supplémentaires ou rdv, contactez :

Nadia au 06.67.82.78.86

Par mail : lenergiessedessens@outlook.com

Facebook : L'Énergie des sens – Saverne

Tarifs : 30 min : 29€ / 1h : 49€ (Possibilité de forfait et de bons cadeaux)
(Tout déplacement au-delà de 20km autour de Saverne sera majoré en fonction de la distance)

Les Bienfaits du Reiki :

- Ressource / recentre
- Atténue les douleurs et élimine les toxines
- Relaxe
- Élimine le stress
- Renforce les défenses immunitaires
- Apaise l'anxiété
- Apaise les tensions et raideurs
- Rééquilibre les énergies du corps
- Améliore le sommeil

Autres informations utiles

Savez vous que le lendemain de Noël est un des jours les plus chargés de l'année pour la collecte des déchets? Voici quelques astuces pour des cadeaux... pour l'environnement.

Les fêtes de fin d'année sont des moments d'échange et de bonheur à partager avec les gens que l'on aime. Pour leur faire plaisir, il n'est pas toujours nécessaire de leur offrir un gros cadeau emballé dans plusieurs couches de papier qui finiront directement dans la poubelle. Vous souhaitez adopter de nouveaux gestes? Voici quelques pistes...

Quelques idées de cadeaux dématérialisés

- ✓ Des places de cinéma, de spectacle, de restaurant...
- ✓ Un stage sportif ou de loisir (cuisine, bricolage, photo, ...)
- ✓ Un abonnement à la médiathèque la plus proche (livres, BD et vidéos à volonté !).
- ✓ Des soins détente ou beauté (massages, ...).
- ✓ Un week-end touristique (www.tourisme67.com).

Si vous optez pour des cadeaux « matériels »

- ✓ Choisissez des articles de qualité, durables, qui pourront être réparés ; ne cédez pas aux gadgets.
- ✓ Pourquoi pas un panier gourmand à partir de produits locaux ? En Alsace, le choix est grand...
- ✓ ... ou pensez au commerce équitable qui propose des produits d'ailleurs.

Du côté des enfants

- ✓ Une ludothèque près de chez vous ? Ce sont des dizaines de jeux toute l'année !
- ✓ On trouve un vaste choix de jeux ou matériel haute technologie dans les boutiques ou sites de vente d'occasion.
- ✓ Pensez aussi aux bourses aux jouets, qui donnent une seconde vie aux jeux et jouets et offrent un choix varié.
- ✓ Pour donner des jeux, vous pouvez les déposer à Carijou (chantier d'insertion à Strasbourg), à Emmaüs, à La Croix Rouge, ...

Emballez-moi !

Certains papiers-cadeau peuvent aller dans le tri. Il faut savoir que le papier métallisé, pailleté ou en matière plastique ne se recycle pas. Le test pour reconnaître un papier recyclable : il se déchire facilement.

Enfin, quel que soit le cadeau, il plaira d'autant plus qu'il correspondra à un besoin.



Jour de collecte des ordures ménagères : Lundi



Jour de collecte des recyclables :

Vendredi des semaines paires

Emplacements des conteneurs à verre : Salle polyvalente

Préparer le jardin pour l'hiver

Après des mois d'intense activité, le jardin, comme le jardinier, s'apprête à rentrer dans l'hiver, une période de repos bien méritée qu'il convient de préparer soigneusement. Les premières gelées ne vont pas tarder et les dégâts causés par les basses températures hivernales peuvent parfois être irréversibles. Il sera bientôt temps de mettre le jardin en mode « hiver ». Ultime période de travail, l'automne va permettre de préparer le jardin à passer sereinement cette période de grands froids en vue du renouveau printanier.

Préparer son jardin pour l'hiver consiste généralement à désherber, labourer, élaguer, tailler, apporter des engrais organiques... L'automne est aussi la meilleure période pour refaire un coin de gazon ou planter de nouvelles plantes !

Protéger les plantes et le sol du froid

Les légumes restant en place dans le jardin en hiver doivent être protégés par du paillis. C'est le cas des poireaux, choux, carottes ou panais



dont l'arrache en sera facilitée. Pensez aussi à protéger les fraisiers, les groseilliers, les fruitiers et toutes les autres plantes fragiles.

Une fois arrachées, les potagères laissent derrière elles un sol nu.

Afin de préserver la vie de ce sol et d'avoir une terre facile à travailler et fertile, il ne faut pas laisser le sol nu trop longtemps, les pluies d'automne et d'hiver lessivent l'humus du sol, appauvrissant celui-ci. Il est donc important de protéger le sol par un paillage. A la même période, les feuilles tombent des arbres. Celles-ci constituent une protection très efficace et apporteront des éléments essentiels au bon développement et à la bonne vie du sol. En complément, apportez une couche de compost ou de fumier, sans l'incorporer, en dessous du paillage. Cet apport aura pour effet d'ameublir le sol et de le charger en matière organique directement disponible au printemps suivant.

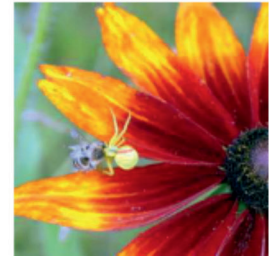
Faut-il vraiment retourner la terre ?

Il est essentiel de pouvoir travailler le sol de manière la plus naturelle possible c'est-à-dire en changeant les habitudes du jardinier. Désapprendre à bêcher et à retourner la terre chaque année n'est pas chose facile. Après avoir été tant retourné par les bêchages ou passages de motoculteur depuis plusieurs

années, le sol a besoin de recouvrer une santé. Recouvert de compost et de paillis comme décrit ci-dessus, il restera meuble, humide, vivant, et sera déjà prêt à accueillir les nouvelles plantations au printemps.

Le paillis étouffera les graines des plantes indésirables qui germeront moins. Il suffira d'arracher ou de biner celles qui apparaissent pour qu'un sol non retourné ne soit pas envahi.

Alors au lieu de retourner la terre, ce qui ne la rend pas plus fertile, mieux vaut consacrer son temps à faire un compost qui améliorera le sol chaque année. Les amis du jardinier que sont les vers de terre et toute la vie du sol seront renforcés et vous apporteront leur aide si précieuse dans un jardin naturel.



Créer un nouveau potager

Les potagers productifs et en bonne santé se font avec le temps. Pour les jardiniers en herbe désirant débiter, voici quelques étapes clés pour préparer un jardin à partir d'une parcelle peu entretenue.

Si la parcelle est envahie par la végétation herbacée, dès l'automne, fauchez ou débroussailliez toute la végétation, sans arrachage. L'important est que le sol ne reste pas nu durant l'hiver. Dès les premiers froids, épandez du fumier bien composté mélangé avec du bois raméal fragmenté (BRF) si vous en avez, ainsi que quelques poignées d'engrais organique riche en phosphore et potassium. Ne retournez pas le sol, travaillez le à la bio-bêche ou à la fourche bêche et laissez passer le gros de l'hiver. Quand le climat sera plus propice, reprenez ce travail à la fourche puis pour affiner la partie superficielle effectuez un passage au croc puis au râteau. Votre jardin sera prêt à accueillir vos futures plantations.

Petit mémo pour passer l'hiver en toute tranquillité : prévoir les voiles d'hivernage pour les plantes sensibles aux conditions climatiques rudes, rentrer les piquets de tomates ou autres bordures en bois pour éviter qu'ils ne se détériorent et ranger les tuyaux d'arrosage vidés de leur eau.

Clotilde Arnaud Laurent Mergnac
Smictom Saverne Mission Eau



Histoire de notre Commune

DES PREMIERS HOMMES EN ALSACE A L'INSTALLATION DES ALAMANS

L'homme a vécu dans la vallée du Rhin à une époque très ancienne, vraisemblablement il y a 1 million d'années.

I. Le Paléolithique ou âge de la pierre taillée : de 1 million à 5000 ans avant J.C.

Plusieurs sites ont été découverts dans le Bas-Rhin. Les Néandertaliens étaient présents à Achenheim, à Hangenbieten, à Mutzig, au Nideck.

Des outils taillés, vieux de 600 000 ans, furent recueillis.

L'homme a vécu en nomade, de pêche, de cueillette. Il chassait principalement le renne, le cheval mais aussi le mammouth, le bison, l'aurochs, le chevreuil, le renard et le loup.

La région de Saverne fut empruntée par les troupeaux d'herbivores et par les premiers hommes préhistoriques.

A la fin du Paléolithique, des changements se sont produits : la chasse et la cueillette furent remplacées peu à peu par la production.

II. Le Néolithique ou âge de la pierre polie : de 5 000 à 2 000 ans av. J.C.

Les débuts de l'agriculture.

Les Danubiens, porteurs de techniques agricoles, migrent vers le Bassin Parisien.

L'homme du néolithique devient cultivateur et il domestique les animaux comme les bovins, porcs, chèvres, moutons, chiens...

Dans notre région, les traces les plus anciennes du peuplement humain ne remontent pas au-delà du néolithique ancien.

Quelques objets néolithiques ont été ramassés à Saverne, Monswiller, Gottesheim.

Une tombe néolithique a été mise à jour à Altenheim.

Les villages des hommes du Néolithique étaient des agglomérations constituées de maisons très étendues (longueur 30 à 40 m, largeur 6 à 10 m). Ces maisons étaient construites en bois et en torchis et sont les ancêtres des maisons alsaciennes en pan de bois.

III. L'âge des métaux : de 2 000 à 58 av J.C.

L'information archéologique sur l'âge des métaux reste bien incomplète encore dans notre région.

1. Chalcolithique : de 2 000 à 1 800 av. J.C.

Les outils en pierre restent en usage mais apparaissent les premiers objets en cuivre.

2. L'âge du bronze : de 1 800 à 750 av. J.C.

On utilise le bronze (alliage de cuivre et d'étain) et on met au point des techniques élaborées : fonte, coulage, moulage, parfois estampage.

Les tombes de cette époque sont aménagées sous des tertres de terre appelés « tumulus » comme à Lupstein.

3. L'âge du fer : de 750 à 58 av. J.C.

C'est la période où l'on forge.

Durant l'âge des métaux, l'agriculture continue à se développer, l'élevage prend un essor considérable (surtout la volaille).

Beaucoup d'outils sont mis au point : faux, faucilles, burins ...

Les chariots à ridelles sont mis au point.

Une voie du sel menant des salines de Lorraine jusqu'en Europe centrale empruntait vraisemblablement le col de Saverne. Dans la plaine, cette voie se dédoublait pour rejoindre le Rhin : une branche par les terrasses de la Zorn, la seconde par le Kochersberg.

Ce sont aussi des voies de migrations où passent les Celtes.

De puissants ouvrages de terre ont été aménagés au cours de cette période comme l'ensemble du Fossé des Pandours à Saverne. La puissance de ces systèmes défensifs atteste la nécessité ressentie de se défendre et de surveiller le passage.

Les échanges se sont multipliés : produits agricoles, minerais, objets étrusques, objets grecs...

4. Au temps des Celtes.

Les Celtes étaient un ensemble de peuples établis de part et d'autre du RHIN, qui était un cours d'eau aux multiples bras franchissable par de nombreux gués.

Des troubles se manifestent et des places-fortes ou enceintes fortifiées ou « Oppidum » se multiplient.

Les Médiomatriques s'installent entre la Moselle et le Rhin.

La région de Saverne était la frontière entre les Médiomatriques et les Triboques.

Les Suèves, voisins de la rive droite, conduits par ARIOVISTE battent les Eduens, puis les Séquanes (établis en Franche-Comté et en Haute-Alsace) vers 60 av. J.C.

5. La conquête romaine.

Dès le 32^e siècle av. J.C., les Romains occupaient le Sud-est de la Gaule.

Pour mettre fin aux menaces d'Arioviste et assurer le contrôle des axes de circulation, Jules CESAR bat le chef germain à l'ouest de Mulhouse (bataille de l'Ochsenfeld) en 58 av. J.C.

Arioviste réussit à s'enfuir de l'autre côté du Rhin.

6. Des Romains aux ALAMANS.

Au temps de l'empereur Auguste, l'Alsace fait partie du district militaire de Germanie Supérieure dont le chef-lieu est Mayence.

La Basse-Alsace devient la cité des Triboques (chef-lieu Brocomagus –Brumath).

La Haute-Alsace devient la cité des Raurarques (chef-lieu Augusta Rauracorum – Augst près de Bâle puis Bâle).

L'Alsace Bossue relève de la cité des Médiomatriques et l'Outre-Forêt de la cité des Némètes.

En 12 av. J.C. création du camp fortifié romain d'Argentoratum, naissance de la ville de Strasbourg.

Les Romains mettent en place un réseau de voies de communication et établissent un cadastre. Les terres sont classées en catégories et réparties en lots distribués à des vétérans de l'armée.

Sur les hauteurs de la région savernoise, les parcelles sont souvent entourées de murets de pierres, de haies avec habitat groupé de villages et hameaux.

La population est fruste, les habitants peu romanisés. Les maisons sont de plan simple à couverture de chaume ou bardeaux. (ex : la ferme de Wasserwald).

En 298 ap.J.C. l'empereur romain repousse au-delà du Rhin d'importantes bandes d'Alamans (successeurs lointains des Suèves).

En 357 le futur empereur romain Julien dit l'Apostat bat sévèrement les Alamans qui essayaient d'envahir l'Alsace à la bataille de Strasbourg.

En 366 et 406 : Profitant du gel du Rhin, les Alamans pénètrent à nouveau en Alsace. Les Romains ont de plus en plus de mal à les contenir.

Vers le milieu du 5^e siècle les Romains finissent par être définitivement chassés de la plaine d'Alsace où les Alamans s'installent pour y répandre leur culture, leur langue et construire des villes.

Le nom Alsace apparaît au 7^e s. sous la plume du chroniqueur Frédégaire. On parle d'«Alesaciones» en 610, puis d'«Alesacius» en 613.

Pour certains, Alsace est un mot celtique qui désigne une falaise, c'est-à-dire l'escarpement des Vosges. Pour d'autres, son origine est typiquement alémanique : Alsace est composé du mot « sass » qui vient du verbe « sitzen » et peut-être traduit par « pays ».

Elsass voudrait dire soit « le pays de l'ill » soit « le pays étranger (ali = étranger en alémanique).



*Nature givrée
Rue de Saverne*



Rue de la Chapelle

Les actualités de la Communautés de Communes du Pays de Saverne



Le mot du Président

Persévérer dans nos efforts !

En complément de notre magazine d'information diffusé en septembre dernier et afin de vous faire suivre l'évolution de la vie de notre collectivité, vous trouverez dans les pages suivantes des sujets qui font l'actualité de notre quotidien.

Nous poursuivons, en effet, notre volonté d'expliquer nos réalisations et de dire « comment nous fonctionnons ». Que ce soit au siège, dans la Maison des Services du Pays de Saverne ou dans les structures d'accueil de la Petite Enfance et de l'Enfance ainsi qu'au centre nautique l'Océanide, il existe une réelle et nécessaire interaction entre tous les services. Vous avez toute légitimité à connaître leur action. Pour ce faire, le site internet en est le meilleur support ; il est régulièrement mis à jour afin de coller à l'actualité.



Trois années de travail en équipe se termineront dans quelques mois avec les élections municipales de mars 2020. Ce « demi mandat » a été dense en termes de travail. Il s'agissait à la fois de poursuivre les actions engagées et d'impulser une nouvelle dynamique.

La composition du « paysage politique » territorial sera donc à nouveau modifiée prochainement, certains maires n'étant plus candidats et de nouvelles listes seront soumises au choix des électeurs. Ce cycle institutionnel est la garantie d'un fonctionnement démocratique de notre société.

Je suis cependant convaincu de l'importance de la continuité de l'action publique, de sa cohérence et de sa clarté. L'économie reste la clef de la vitalité de nos bassins de vie, elle a besoin d'actions structurantes, de liens de proximité avec les entreprises. Il faut ainsi construire dans la durée et persévérer dans les efforts portés par tous les acteurs locaux.

Le projet d'extension de la zone commerciale de Marmoutier dont les travaux vont démarrer prochainement ou encore le déploiement du haut débit sont des exemples de ces projets structurants, portés étape par étape mais toujours dans le respect du but initial.

J'aimerais tout particulièrement qu'il en aille de même dans le cadre du développement de l'entreprise Kuhn installée à la Faisanderie en 2008, qui projette son extension sur un foncier d'environ 30 hectares. Il s'agit actuellement du projet industriel majeur à l'échelle de la Région Grand Est. Localement il trace l'avenir économique de notre territoire car l'entreprise se projette à l'horizon 2045 ! Des démarches sont en cours avec les Communes et l'Etat afin de contribuer à apporter des réponses aux problématiques de compensations écologiques car il est légitime d'évaluer les impacts d'un développement de cette ampleur.

Mais ne pas trouver de solutions et renoncer à la création de centaines d'emplois directement liés à l'industrie et au monde agricole serait un échec collectif. Ce sont ces projets structurants qui pérenniseront l'attractivité économique du territoire et permettront d'aborder l'avenir avec plus de sérénité.

En cette période de fin d'année, à la fois festive et pleine d'interrogations quant au futur, il n'est pas inutile d'appeler à plus de solidarité et de compréhension entre les humains, cette « empathie » étant souvent le ciment de la réussite des projets les plus ambitieux !

Je vous adresse, Mesdames, Messieurs, chers habitants de notre territoire, mes meilleurs vœux de bonheur et de réussite pour la nouvelle année.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, Dominique Muller.

Arbres fruitiers Haute-tige

La Communauté de Communes vous aide à l'achat

Engagée depuis 2013 dans l'aide à l'acquisition d'arbres fruitiers haute-tige, la Communauté de Communes du Pays de Saverne poursuit son action avec une nouvelle vague de subventions. L'objectif est de préserver nos vergers et nos paysages, tout en favorisant la bio - diversité de notre environnement.

La première édition, engagée entre septembre et octobre 2019, s'est récemment clôturée avec succès, avec plus de 50 demandes pour près de 255 arbres commandés.

L'édition 2020 démarrera dès le mois de mars, pour s'achever à l'automne ; en veillant néanmoins à respecter les périodes de plantation.

Pour toute précision, le dossier de demande d'aide est consultable et téléchargeable sur le site de la CCPS :

<https://www.cc-paysdesaverne.fr/environnement/>



Vous souhaitez planter un arbre fruitier haute-tige ?

**PARTICULIERS,
ASSOCIATIONS,
COMMUNES,**

La Communauté de Communes du Pays de Saverne vous accompagne financièrement à hauteur de 50%

Dossier de demande d'aide et Contacts :
www.cc-paysdesaverne.fr/environnement/ • 03.88.71.12.29

Pays de Saverne
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

• Ensemble, contribuons à entretenir la biodiversité de notre territoire. •

Un PCAET

De quoi s'agit-il ?

L'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territoriale a été rendu obligatoire par la loi de transition énergétique pour la croissance verte LTECV (article L.229-26 du code de l'environnement), pour tous les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 20.000 habitants. La CC du Pays de Saverne collabore avec les autres collectivités à l'échelle du Pays de Saverne Plaine et Plateau afin de se doter de ce programme d'actions destiné à lutter localement contre le réchauffement climatique et contribuer à l'accord de Paris de 2015 sur le climat, accord qui vise à contenir le réchauffement de la planète sous les 2°.

Le PCAET se veut un outil de coordination de la stratégie de transition énergétique du territoire, il aborde notamment les sujets suivants :

- Qualité de l'air
- Adaptation au changement climatique
- Potentiel de séquestration du CO2

- Sobriété énergétique
- Optimisation des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur
- Développement des réseaux de chaleur et de froid
- Réduction des Gaz à Effet de Serre
- Développement des possibilités de stockage des énergies
- Développement des énergies renouvelables

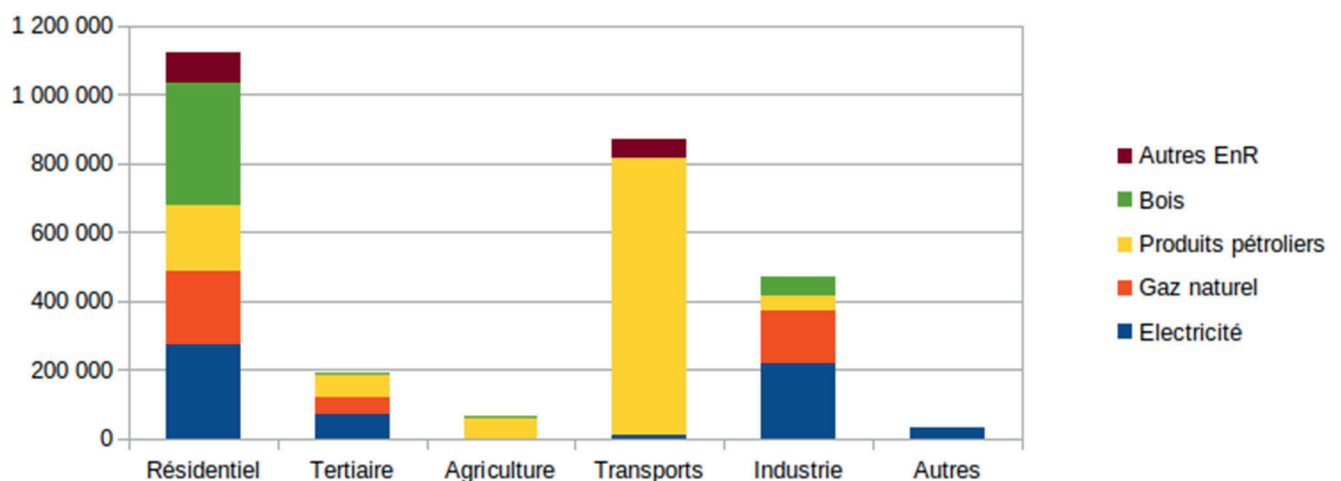
Coordonné par le PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau et mis en œuvre par les collectivités territoriales (Communautés de communes du Pays de Saverne, Hanau-La Petite Pierre et de l'Alsace Bossue), il se décline en actions (y compris communication, sensibilisation et animation), inscrites dans le temps, portées par un responsable, définissant un objectif et précisant les moyens à mettre en œuvre pour l'atteindre.

Et concrètement ? Sur notre territoire ?

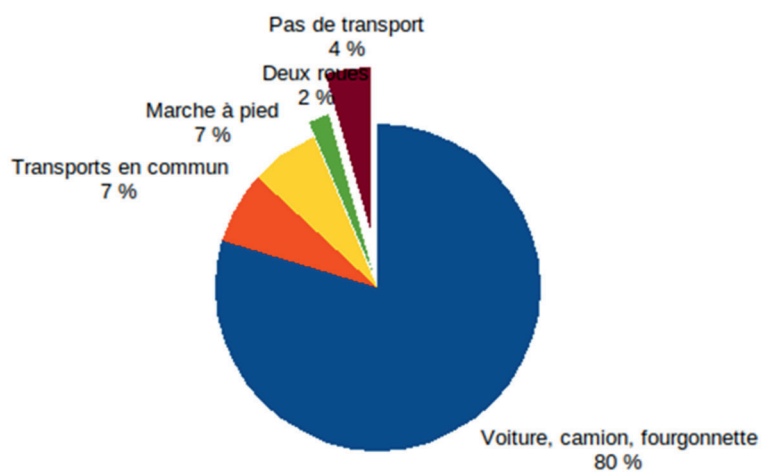
Le diagnostic a été mené par les bureaux d'études CLIMAT MUNDI – Objectif Carbone missionnés par le PETR ; il a permis de mettre en évidence des premiers axes stratégiques d'interventions. L'objectif global serait de réduire de 45 % les émissions de CO2 d'ici 2030 pour arriver à 0 émission en 2050. Ceci implique notamment de réduire massivement la dépendance au pétrole dans la consommation d'énergie liée aux transports, aux déplacements, et au chauffage des habitations. Les principaux leviers d'actions sont la production d'énergies renouvelables, l'évolution des transports et des véhicules, l'amélioration des performances thermiques des constructions... Ceci suppose des évolutions significatives de nos modes de vie, des modèles d'aménagement et d'urbanisme. Autant de défis qui sont également l'occasion de relocaliser l'économie liée à la production d'énergie, de préserver notre environnement et de faire évoluer les pratiques agricoles.

Voici quelques données, permettant de mieux saisir la situation climatique du territoire du Pays de Saverne et du territoire du PETR (CC du Pays de Saverne, Hanau-La Petite Pierre et de l'Alsace Bossue).

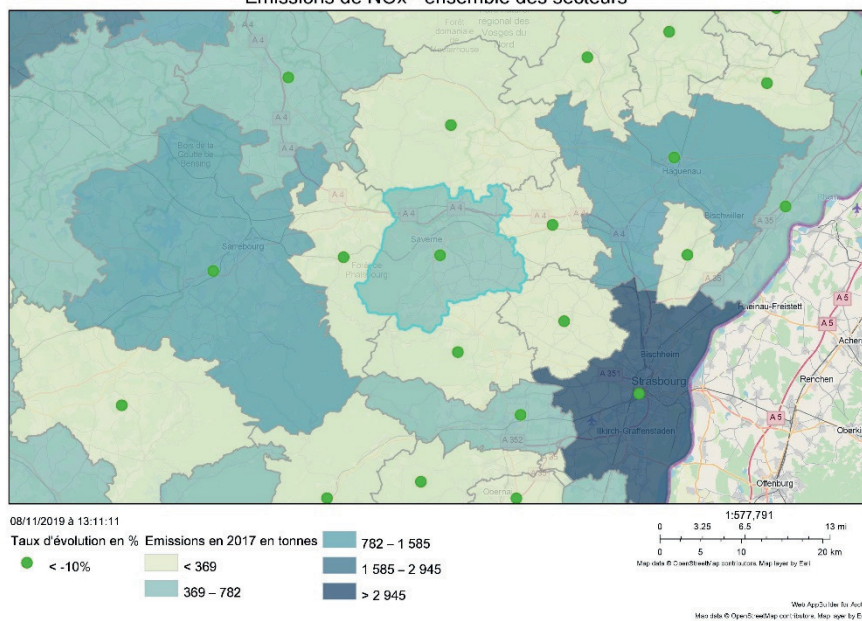
Répartition des consommations d'énergie finale par secteur et par énergie en MWh d'énergie finale (Source : Atmo 2016, distributeurs d'énergie 2017, Objectif Carbone)



Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2015 (Source : Insee)



Emissions de NOx - ensemble des secteurs



Comette

Le Transport à la Demande du territoire du Pays de Saverne

Conformément à son projet de territoire, la Communauté de Communes du pays de Saverne gère un service de transport à la demande : Comette.

Elle intervient en vertu d'une délégation de compétence la Région Grand Est et bénéficie d'une subvention de celle-ci pour financer cette offre de transport sur réservation.



Dans sa finalité Comette permet à toutes les personnes ayant des besoins de mobilité de se déplacer sur le territoire, notamment celles qui ne disposent pas de moyen de transport ou ne sont plus en capacité de conduire un véhicule. De nombreuses personnes âgées ont recours à Comette pour faire des courses, accéder aux soins médicaux ou tout simplement retrouver leur famille. Les jeunes sont également bien venus, le transport à la demande peut les aider à se déplacer pour leurs loisirs, job d'été et stages.

Il représente une solution pertinente pour les territoires périurbains et ruraux, lorsque les transports en commun ne couvrent pas l'ensemble des communes.

Le transport à la demande est une offre de transport public qui s'adapte au mieux aux demandes individuelles et ne fonctionne que lorsqu'une réservation a été enregistrée, au plus tard la veille pour le lendemain.

Contactez directement le conducteur au 03 88 71 78 82

Lundi 14h-18h

Du mardi au vendredi 8h-12h 14h-18h

Samedi 8h-12h

3€ le trajet/25€ pour un carnet de 10

Mobilité responsable

Etude d'implantation de bornes électriques

Amorcée avec l'élaboration du Plan Vélo, la démarche de la Communauté de Communes du Pays de Saverne en faveur des mobilités se poursuit, notamment avec le projet d'implantation de bornes de recharges pour véhicules électriques sur le territoire.

Afin de valider les implantations pressenties et de faire apparaître d'éventuelles autres implantations, l'ES met à disposition de la CCPS son application :

« mobilite-electrique.es.fr »

Vous disposez d'un véhicule électrique ou prévoyez d'en acquérir un ? N'hésitez pas à vous connecter et nous faire part de vos propositions d'implantation de bornes de recharge !

Et vous,
où aimeriez-vous recharger
votre véhicule électrique ?

Prenez quelques minutes pour nous indiquer
les emplacements pour recharger votre
véhicule électrique qui vous simplifieraient la vie.

1. Vous repérez rapidement **les bornes** de recharge **autour de vous**
2. Vous **proposez les emplacements** où vous souhaiteriez en voir de nouvelles.
3. Vous êtes **notifié** dès qu'une **nouvelle borne de charge** est installée !

Rendez-vous sur
mobilite-electrique.es.fr

Un SIVOS, c'est quoi ?

Le SIVOS « Les Jardins de l'Abbaye » est un syndicat intercommunal créé entre les communes de Lochwiller, Marmoutier, Reutenbourg et Schwenheim le 1er janvier 2018. La commune de Kleingoeft a rejoint le syndicat le 1er septembre 2018.

Deux nouvelles salles de classe pour les enfants et les enseignants !

Pendant les grandes vacances de cet été 2019, le SIVOS a rénové deux salles de classes de l'école élémentaire au Cycle 03.

Ces travaux importants vont répondre aux exigences et besoins de mise en conformité électrique, acoustique, thermique pour un meilleur confort des enfants et de l'équipe pédagogique. La maîtrise d'ouvrage a été assuré par le SIVOS, la maîtrise d'œuvre a été confié à M.Adam un architecte basé à Otterswiller. Le coût des travaux de rénovation des salles de classe 06 et 07, ainsi que les annexes s'élèvent à 57 605,71€ hors taxes.



Ces deux salles de classe ont également été équipé en matériel, vidéoprojecteurs, ordinateurs et nouveaux tableaux triptyques.

Petits et grands, ont retrouvé une nouvelle salle de classe fraîchement rénové pour leur plus grand bonheur à l'occasion de la rentrée, pour une nouvelle année scolaire.



Contactez le SIVOS

03 88 03 23 37
contact@sivos-marmoutier.fr

5 place du Général de Gaulle
67440 Marmoutier

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi : 14h - 17h	Judi : 8h30 - 11h30 / 14h - 15h30
Mardi : 8h30 - 12h / 14h - 17h	Vendredi : 8h30 - 12h

les de
Jardins l'Abbaye
SIVOS MARMOUTIER

Bibliothèque libre

"Une lecture amusante est aussi utile à la santé que l'exercice du corps".

Notre petite bibliothèque est déjà présente au centre de notre village depuis près d'une année.

Elle a aujourd'hui trouvé un rôle en dehors de proposer de la lecture, elle est un lieu de halte, de discussions, d'échange et de partage.

Du policier, au livre enfant à la presse les étagères sont bien achalandées. Un très grand merci aux donateurs pour la diversité et le grand nombre des dons.

La présence de Clara en stage à la mairie a permis de rassembler, trier et ranger l'ensemble des donations avant qu'ils ne retrouvent les étagères de notre bibliothèque de rue.



Pour la nouvelle année à venir quelques nouveautés, un petit bristol sera glissé dans les ouvrages à venir pour y laisser ses émotions, impressions, ressentis ou juste un commentaire sur le livre lu.

De plus, un ouvrage sera mis régulièrement à l'honneur sur le site de la commune le "coup de cœur" du moment !!!! Que vous souhaitez quand le mordant de l'hiver se fait sentir si ce n'est qu'une boisson chaude, quelques-uns de nos traditionnels Bredele et bien sûr un très bon livre....

Passez de très belles fêtes de fin d'année.

(Les dons peuvent être déposés aux heures d'ouverture à la mairie ou chez Mme CAPINHA).

Chorale des Enfants

Tous les mercredi soir, à la mairie, des enfants de Schwenheim se retrouvent pour chanter sous la direction d'Alice GANTZER.

C'est ainsi que depuis quelques semaines ils ont préparé ensemble des chants de Noël. Ils ont ainsi pu montrer leur talent le 1^{er} décembre lors de l'ouverture du calendrier de l'Avent et le 15 décembre pour notre traditionnel marché de Noël en ouverture du concert des « Dorli'Sings ».

Il reste encore des places pour les enfants qui désireraient rejoindre la chorale, prendre contact avec José CAPINHA.

**La chorale des enfants vous souhaite de très
bonnes fêtes de fin d'année et à l'année
prochaine !**



Fête des voisins

La rue de la Paix en fête, le 28 juillet



La sixième édition de la fête de la rue de la Paix et les rues adjacentes a eu lieu le 28 juillet dans une ambiance estivale et a réuni les participants autour d'un déjeuner, accueillis, comme tous les ans, dans la grange que Thomas met à leur disposition.

La rencontre, organisée de main de maître par Valérie et Albert, secondés par une poignée de volontaires, a tenu toutes ses promesses. Gaby OELSCHLAEGER, Maire de la commune, invité accompagné de son épouse, ont partagé le verre de l'amitié avec le groupe.

Une quarantaine de personnes ont savouré saucisses et grillades accompagnées de diverses salades préparées par les familles participantes. Le buffet de desserts a ravi les papilles des petits et des grands. La vaisselle fut vite rassemblée, chacun ayant, comme à l'accoutumée, ramené son assiette, ses couverts et son verre. Ensuite les discussions, les chants et les jeux de société occupèrent l'après-midi, le tout dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Et ce n'est que tard dans la soirée que les dernières convives se sont quittées en ayant déjà pris rendez-vous pour la septième édition en 2020 !

Rue de la prairie et de la rue des roseaux le 31 août

Comme chaque année le dernier samedi du mois d'août, les voisins de la rue de la Prairie et de la rue des Roseaux se retrouvent pour un passer un bon moment convivial.

Cette année la fête a permis de réunir une cinquantaine de personnes autour d'un bon repas précédé d'un apéro, cette année nous avons été accueillis par Henri et Nathalie et ils nous ont préparé quelques surprises.

Gaby et son épouse nous ont rejoint dans la soirée pour partager le verre de l'amitié.

La bonne ambiance était de mise et la soirée s'est finie très tard ou très tôt pour certains.

Rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine.



Célébration des Anniversaires

Nous souhaitons un bon et heureux anniversaire à :

Monsieur Bernard REINER
pour ses 80 bougies,



Monsieur Robert EBERHARDT
pour ses 85 bougies,

Fête nationale - Recueillement et émotion



C'est avec ferveur que Schwenheim a célébré la Fête Nationale, manifestation commémorative qui débuta le samedi soir par le rassemblement devant le monument aux morts des représentants de la municipalité, du capitaine ARGELIES de la Clique des anciens sapeurs-pompiers, du cercle Adelpa "D'Bengele" de Neuwiller-lès-Saverne et son porte-drapeau M. KLEIN, du Colonel® Zorn Président de l'association Pro-Patria et la nombreuse population.

Ce fut l'occasion pour le Maire, Gabriel OELSCHLAEGER, de rappeler dans son discours les faits historiques et les valeurs de la République "Liberté, égalité, fraternité". Il conclut que "notre fête nationale incarne aussi un temps de souvenir de celles et ceux qui ont construit notre liberté, de celles et ceux qui sont morts pour elle". Après cette allocution, moment de recueillement avec le dépôt de gerbe par le premier magistrat et les enfants, suivi de la Marseillaise.

Puis M. ZORN a tenu à remercier chaleureusement les personnes et les membres du cercle Adelpa qui ont participé fin juin à la sortie à Paris pour le ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe. Moment de surprise et d'émotion quand Louise KERN, jeune Schewinéroise, s'est vue remettre le diplôme d'honneur signé par le Général d'armée Bruno DARY pour sa participation active à la cérémonie du ravivage de la flamme de la Nation.

Et c'est en musique que tout ce monde s'est dirigé sur la place du Tilleul de la Liberté planté en 1919, où a lieu la distribution des "14 juillet-wecke" aux enfants. Les adultes ont pu s'offrir grillades et salades préparées par les sapeurs-pompiers.

Cérémonie commémorative du 11 novembre



Pour que vive le souvenir

La commune de Schwenheim a commémoré le 101ème anniversaire de l'armistice de la Grande Guerre 1914-1918.

En cette journée du 11 novembre, la population locale s'est retrouvée devant le monument aux morts pour rendre honneur à la mémoire des soldats morts pour la France.

Après les mots de bienvenue, le Maire, Gabriel OELSCHLAEGER, procéda à la lecture du message de la secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées :

"Nous sommes les petits-enfants, les arrière-petits-enfants des soldats tombés durant cette guerre et leur sacrifice a forgé notre identité collective ; nous sommes toutes et tous les héritiers de l'histoire"

souligna l'édile.

Il a également rappelé le sort des milliers d'Alsaciens-Mosellans tués sous l'uniforme feldgrau.

Il cita ensuite un à un les noms des soldats morts en exercice en 2019.

Entourés des enfants du village et des élus, le premier magistrat procéda au dépôt de la gerbe puis entonna la Marseillaise chantée avec ferveur par toutes les personnes présentes. Puis il invita l'assemblée à se retrouver autour du verre de l'amitié dans les locaux de la mairie.

Football Club de Schwenheim – FCS

Moules et frites à volonté

Fin octobre, le football-club de Schwenheim conviait à son traditionnel déjeuner moules-frites. Cette 13^{ème} édition, délocalisée au foyer communal de Furchhausen en raison des travaux en cours à la salle polyvalente de Schwenheim, a été une nouvelle réussite.

Ce rendez-vous automnal aura connu un franc succès puisque pas moins de 200 personnes - amis, sympathisants du club - amateurs de ce menu se sont régalingées. Les bénévoles bien rodés ont géré la situation tant en cuisine, qu'au bar et au service et ont accompli des prouesses pour servir tout ce monde. Le chef Hubert et son équipe ont concocté avec délicatesse 240 kg de moules, fait dorer 90 kg de frites et 55 kg d'escalopes de poulet pour les personnes qui avaient opté pour cette variante, sans oublier le dessert et le café.



Placé sous le signe de la convivialité et de la sympathie, cet après-midi a favorisé discussions et échanges et ceci à la grande satisfaction du Président Gaby OELSCHLAEGER qui a tenu à remercier les participants et féliciter tous les bénévoles, avec une mention particulière à Isabelle et Rémy pour leur engagement et leur disponibilité.

17^{ème} marche populaire du F.C. SCHWENHEIM

Fort d'une belle notoriété dans le monde du ballon rond, le FC Schwenheim affiche également un large éventail d'animations dont une marche populaire qui, le dimanche du 15 septembre 2019, s'est déroulée à Gottenhouse.

Cette 17^{ème} édition a, en effet, dû être délocalisée en raison de travaux d'aménagements à la salle des fêtes de Schwenheim. Qu'à cela ne tienne, le taux de fréquentation n'en fut nullement affecté, bien au contraire ils étaient près de 700 adeptes de marche à s'être présentés le matin afin de prendre le départ de l'un des trois parcours de 5, 10 ou 20 kilomètres.

Avec une pleine lune encore apparente en toile de fond, munis de bâtons, de chaussures adaptées et surtout d'une bonne humeur, les sportifs se sont élancés sur les sentiers balisés en amont par Théo RICHERT.

"Cette délocalisation n'a aucune incidence pour nous ; les marcheurs viennent régulièrement se promener ici et toujours avec le même plaisir", constate souriant Gaby OELSCHLAEGER, Président du football-club.

Le 1^{er} prix a été décerné aux marcheurs de Menchhoffen, le 2^{ème} à ceux des Marcheurs du Haut-Barr de Saverne et le 3^{ème} à ceux de Westhouse.

Charles BALTZLI et Monique PICARDO avec 87 et 76 ans ont été les seniors de cette marche dominicale.

Club de l'Amitié



Le plaisir de se retrouver

Les après-midi du club de l'amitié se sont une nouvelle fois déroulé dans la joie, la bonne humeur et le plaisir de communiquer sur l'une ou l'autre anecdote du passé ou du présent.

Lors de la réunion de décembre, nous avons pu déguster un succulent couscous servi par Danielle.

Nous la remercions encore une fois de nous accueillir dans son établissement durant les travaux de mise aux normes de la salle polyvalente.



Conseil de Fabrique

Quête 2019

Merci à toutes les personnes qui nous ont accueillis pour nous faire un don, lors de notre passage pour la quête de l'église.

Votre généreuse aide financière est utilisée pour le chauffage et l'électricité et sert aussi aux projets de rénovation mentionnés.

Le montant de la quête s'élève à 4 255€. Les membres du conseil de fabrique vous remercient du fond du cœur de nous avoir soutenus cette année encore.

Samedi 18 janvier 2020 : messe à 18h fête patronale Sts Vincent et Anastase suivie du verre de l'amitié.



Oratoire rue de la Prairie



La Messe de Noël aura lieu mercredi 25 décembre à 10h45 à Schwenheim

La crèche de l'église par Annette et Maurice KIENLEN, nous les remercions chaleureusement.

Le Conseil de Fabrique et l'équipe paroissiale de Schwenheim.

Association "A Petits Pas..."



Fête des enfants

Les grandes vacances, un moment tellement attendu pour les enfants... L'association "A petit pas..." a réitéré sa fête des enfants. En effet, le 5 juillet dernier après l'école, parents et enfants ont pu partager un moment de jeux et d'animations à la récré des enfants.



La Savernoise

L'association "A petit pas..." a décidé de se joindre le 18 octobre dernier à la Savernoise. Tous et toutes vêtus de rose ! Poussette, enfants, et parents dans la joie et la bonne humeur en marche contre le cancer. Rendez-vous pris pour l'année prochaine, le combat continue !



Halloween

Mardi 29 octobre, l'association a avancé de quelques jours son défilé d'halloween. Monstres sorcières et autres créatures terrifiantes ont arpenté les ruelles de notre village à la recherche de friandises... Un beau butin à partager suivi d'une soirée diaboliquement animée !!

Un grand merci au restaurant « Aux deux clefs » qui a bien voulu nous accueillir et un grand merci à tous car sans vous rien ne serait possible !

Visite chocolaterie Bockel

Fabriquer son propre moulage de chocolat... miam miam !!! Les enfants participant à la récré des enfants ont eu la chance de visiter la chocolaterie Bockel le 20 novembre dernier. Au programme explications, dégustations et fabrications de moulages en chocolat. Chacun est reparti avec sa fabrication et des souvenirs pleins la tête....

Concert Adopte une école

Le 8 décembre l'association "A petit pas..." s'est associée à l'association PRO PATRIA afin d'aider l'école de Tetibolo au Madagascar. Des mains tendues au bénéfice des enfants.

Marché de Noël

Notre village s'est paré de ses plus beaux atouts pour fêter Noël. Le 15 décembre aura lieu le marché de Noël de Schwenheim. L'association "A petit pas..." s'associe à l'ASLS pour ce beau moment dans notre commune. Merci à Justine notre belle conteuse ainsi qu'à tous les bénévoles.

Fête de Noël

L'année 2019 s'achève, toutes les familles venant à la "récré des enfants" pourront partager le 20 décembre prochain un verre de l'amitié et partager de petites douceurs avant l'entrée en 2020 ! Une petite fête de Noël propice au partage et à l'amitié.

Il est l'heure pour tous les membres de l'association de vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année entourés de vos familles et amis. Profitez de toute la douceur de ces moments, ils sont tellement précieux....



Association Patriotique – Pro Patria

Commémoration de la libération de Schwenheim – le 22 novembre



C'est avec une émotion certaine et une fierté légitime que Madame Catherine MASSU, épouse du Général Jacques MASSU, a lu la citation pour l'Ordre de la Libération en ce jour du 22 Novembre, 75^{ème} anniversaire de la Libération par son Sous-Groupement du Pays de Marmoutier et de Schwenheim.

A l'issue de son allocution suivie par le dévoilement des plaques en l'honneur du commandant du 2^{ème} Bataillon du Régiment de Marche du Tchad, « Place du Sous-Groupement Massu » et « Route du Sous Groupement Massu », la projection simultanée de « nos couleurs, nos belles couleurs tricolores », cathédrale de lumière sur la façade de la Mairie, a donné à cette cérémonie à Schwenheim un relief solennel tout particulier. La chorégraphie son et lumière était orchestrée de main de maître

par Gérard ROOS. Préalablement, la Fondation Maréchal Leclerc de Hauteclocque, avec la présence du Général d'Armée Bruno CUCHE, du Général de Brigade Jean Paul MICHEL et le Général de Division Dominique LAUGEL représentant l'Association Valeurs de la République ont parrainé conjointement avec le Sous-Préfet de Saverne, M. DUBEUIL, le Député Patrick HETZEL et le Conseiller Départemental Thierry CARBIENER la cérémonie d'inauguration de la Borne du Serment de Koufra du kilomètre 1067. Cette distance, comme l'a rappelé Madame Ghyslène de BARBENCHON, Maire de Saint Martin de Varreville venue spécialement de la Normandie avec le porte-drapeau, Monsieur SART, symbolise la distance historique parcourue entre la plage d'Utah Beach et la commune de Schwenheim par la 2^{ème} Division Blindée. Pour rendre honneur au chiffre 67, le président du Service Départemental d'Incendie et de Secours, Thierry CERBIENER, représentant le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, était venu avec l'emblème des Jeunes Sapeurs-Pompiers et sa garde d'honneur, entouré d'un piquet d'Honneur du Régiment de Marche du Tchad (RMT), venu tout spécialement de Meyenheim, garnison des « Marsouins d'Alsace », avec l'Adjudant GUENNEGUEZ. Exceptionnellement le fanion historique du 2^{ème} Bataillon du RMT, celui de MASSU avait fait le déplacement.

Le Maire, Gabriel OELSCHLAEGER, après avoir expliqué le projet « Mémoire et Citoyenneté » et le lien entre le Centenaire du retour de l'Alsace-Moselle en 1919 et la Libération en 1944, a lu les témoignages de Robert EBERHART et de Marie Madeleine, comme celui de Joseph FRITSCH, démis de ses fonctions de Maire en 1941 pour avoir toléré que la Marseillaise soit chantée « Aux 2 Clés » avec comme corollaire la fermeture immédiate du restaurant.

En ce jour du 22 Novembre 1944, Joseph FRITSCH confisque les fusils de 3 Allemands logés chez lui leur enjoignant de quitter au plus vite les lieux, « d'Franzose komme », (les Français arrivent). Il est probable que ce sont ces 3 soldats allemands qui se sont réfugiés à l'Ecole et qui se sont rendus aux soldats de Leclerc. Son fils Roger, ancien Maire de Schwenheim, comme il l'a raconté à Madame MASSU se souvient encore aujourd'hui de l'arrivée des officiers français pour y installer un poste de commandement, sans savoir à l'époque qu'il s'agissait du PC de MASSU. Dorénavant, une petite plaque, inaugurée par Madame MASSU rappelle ce fait de 1944.

Ce sont les parrains de la Borne du Serment de Koufra km 1067, le Sous-Préfet de Saverne, le Député de Saverne, le Conseiller Départemental, le Général d'Armée Bruno CUCHE, accompagnés par Louise en tenue traditionnelle qui ont dévoilé la Borne de la 2^{ème} DB en pliant le drapeau porté avec fierté par Justine, Léo, Simon, Merlin, Louis et Clémentine.

Monsieur le Député Patrick HETZEL qui a participé à toutes les cérémonies et manifestations des communes de sa circonscription, a rappelé avant l'office à l'Eglise en présence du Consul d'Allemagne à Strasbourg que la relation franco-allemande, en dépit des conflits passés demeure une priorité et une constante. Lors de l'hommage rendu aux morts, le Général de Division Philippe SOMMAIRE a expliqué le sens du



monument pour les Morts en Opérations Extérieures, Morts qui ne figurent sur aucun Monument. La fin tragique des 13 Soldats au Mali le 26 Novembre 2019 nous rappelle que les Forces Armées sont toujours engagées sur des fronts lointains et que ces soldats, comme en 1944, sous la bannière du Général Leclerc, doivent faire l'objet de reconnaissance pour tout ce qu'ils font au service de la France, allant parfois jusqu'au sacrifice suprême.

La trompette de Garnison de Strasbourg, le Maréchal des Logis Patrick KAUTZMANN relayant les aubades exécutées de main de maître par la Fanfare Sainte Adelphe, a magistralement interprété les sonneries et avec ses intermèdes musicaux il a, une fois de plus, conféré à la cérémonie une solennité et un caractère unique, faisant montre de qualités professionnelles indéniables.

Nous remercions la Chorale Sainte-Cécile pour sa présence à l'office religieux avec le Père Gérard à Schwenheim et son aimable participation à l'office religieux en l'église de Reinacker avec le Père Claude, leurs partitions et chants, sortant de l'ordinaire, ont été unanimement appréciés.

Il est évident que sans le soutien de la Clique des Anciens Sapeurs-Pompiers, sous l'impulsion de Joseph LERCH, chargée de la sécurité, des parkings et du « pot alsacien », rien n'eût été possible. La salle communale n'étant pas disponible, nous devons une fière chandelle à la Famille François SCHNEIDER qui nous a généreusement mis leur cour de ferme à disposition. Enfin, nous tenons mettre en exergue le travail de notre ouvrier communal, Albert HEITZ et notre Secrétaire de mairie pour leur dévouement et contribution à la réussite de cette cérémonie qui demeurera probablement unique en son genre. Nous incluons dans nos remerciements, les Adjoints et Adjointe au Maire, le Restaurant «Aux 2 Clés » pour son soutien lors de la soirée récréative et tous les autres que nous avons peut-être oubliés par inadvertance.

L'Association Valeurs de la République, Alsace-Moselle, Pro-Patria vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Avec les « Petits Blaireaux » une soirée solidarité pour une école de Madagascar.

En ce 8 décembre, 2^{ème} dimanche de l'Avent, à l'Eglise de Schwenheim, a eu lieu un concert de solidarité. Dès le début du concert, avec rigueur, Leo, Lucas Noam, Nalia, Merlin, Julianne et tous les autres déclamaient leur poème qu'ils avaient composé avec Patricia LERCH et leurs parents, chaque vers démarrant avec une lettre de « A Petits Pas, Savoir et Devenir », un poème dédié aux élèves de maternelle et Cours Préparatoire de l'Ecole de Tetibolo à Madagascar. En lever de rideau pour la partie musicale, c'étaient aux jeunes Amina, Simon, Eden, Leen, Renaud et Morgane d'entrer en scène avec « Le Lion dort ce soir ».

Ils étaient pour cette occasion encadrés par le Quatuor Angèle et Dominique GRIES, Marie Claude MICHALIK et Marilène SUTTER. Ces quatre « Voix d'Or » ont superbement interprétées aussi bien les chansons historiques, comme « le Temps des Cerises » pour rappeler le Noël de 1870 ou bien « Né à Leidentstadt en 1917 » que les chants de Noël de concert avec la Chorale Sainte Cécile de Schwenheim, sous la direction de Annette KIENLEN. La Chorale a été le « cœur et le noyau » de cet ensemble musical et « Rêve d'un Monde » reste un chant sans égal dans leur répertoire. Le chant Alsacien par l'ensemble nous rappelle que Noël est une tradition avec des racines bien ancrées dans notre terroir.

Impressionnante, Marilène a chanté, en solo, « soprane » expérimentée, « Wo sind all die Blumen hin /Where are all the flowers gone » , en allemand, français et anglais.

Sous la baguette de Angèle ou Dominique, le public a partagé « Stille Nacht /Sainte Nuit » ainsi que les « Anges dans nos campagnes ». Marie Claude, quant à elle, nous a fait vibrer avec son chant de Noël moldave.

La trompette de garnison de Strasbourg, Patrick KAUTZMANN, avec «Band of Brothers», partition superbement interprétée nous a rappelé le « Noël de Fer et d'Acier de 1944 », il y a 75 ans, dans les Ardennes.

En finale, Lea, Chloe, Clement, Sara, Liam, Thibaut, Liselle, tous les autres élèves, parents et personnes présentes ont formé une chaîne pour entonner et partager ensemble le chant universel d'Yves Duthéil « Prendre un enfant par la main » .

La réussite du concert est sans nul doute, à mettre au crédit de l'organiste Patrick MEYER, qui n'a ménagé ni son temps, ni sa peine pour composer un concert d'une qualité rare et appréciée en agrégeant la chorale d'Annette, les enfants, les élèves, la trompette et le «Quatuor» en un ensemble unique pour l'espace d'un soir « Les Choeurs du Dachsgraben ».

Cette soirée était l'occasion de collecter les dons pour « Parraine une Ecole, et le Village décolle pour financer une année scolaire pour une école de Madagascar – une école suivie par une organisation non gouvernementale malgache – VOZAMA – avec un siège en France. Le moteur de cette association en terre malgache en est le Père Claude Fritz, ancien de Matzenheim.

Nous remercions chaleureusement tous ceux et celles qui ont contribué à la réussite de ce concert de qualité. En début de séance, Monsieur Denis WATTRON, y ayant fait un séjour en novembre, a par son témoignage pu montrer une séquence vidéo d'une école privée relatant les conditions d'enseignement à Madagascar. Qu'il soit vivement remercié pour ce moment partagé.



Association Sports et Loisirs de Schwenheim – ASLS

Ouverture de la première fenêtre de l'Avent



L'ouverture de la première fenêtre de l'avent est un rassemblement qui célèbre le compte à rebours vers les fêtes de Noël.

Un petit concert offert par les enfants et orchestré par Mme Alice GANTZER a apporté une ambiance chaleureuse et festive à cette belle soirée.

Téléthon

L'édition 2019 du Téléthon a connu un beau succès.



L'Association sports et loisirs de Schwenheim et celle du foyer de Furchhausen s'associent depuis presque deux décennies maintenant pour participer au combat du Téléthon contre les myopathies.

Tout au long de l'après-midi, les animations se sont succédé : balade en calèche avec Jean-Georges KUHN et son attelage de superbes chevaux ardennais, exposition de magnifiques réalisations de patchwork par les habiles travailleuses, découverte du BMX.

Les palais n'étaient pas en reste : gaufres réalisées par les jeunes, beignets, mannele, knacks, vin chaud et bière ont pu être dégustés à loisir par les habitants des deux communes au foyer de Furchhausen.

L'urne mise à disposition pour recueillir les dons a permis de collecter 1 238,57 € entièrement reversé à l'AFM.

Un grand merci aux bénévoles et aux généreux donateurs.



ETAT CIVIL 2019

NAISSANCES :

- BORGES Raphaël né le 07 janvier à Saverne
- REMY Anna née le 07 janvier à Saverne
- SCHMITT Robin né le 18 mars à Saverne
- LEMAITRE Jules né le 24 août à Strasbourg
- RÉMY Élise née le 19 octobre à Strasbourg
- HINCKER Jade née le 22 octobre à Saverne
- CHAMOIS MANE Mohéa née le 2 novembre à Strasbourg
- PREDIT Lara née le 6 novembre à Saverne

DÉCÈS :

- Mme SCHNEIDER Augusta née BARTHELMÉ, le 09 janvier à Hochfelden
- Mr FRITSCH Arthur, le 27 février à Saverne
- Mme EBERHART Rose née GEORGER, le 22 mars à Schwenheim
- Mme CASPAR Madeleine née TROESCH, le 23 mars à Oberhausbergen
- Mme TROESCH Jacqueline née BISSINGER, le 29 avril à Saverne
- Mme RAMSPACHER Paulette, le 31 mai à Saverne
- Mme SOLLER Georgette, le 7 octobre à Saverne
- Mme BERNHARDT Christiane née VELEN, le 28 octobre à Schwenheim

PACS

- Mr FRITSCH Jean-François et Mme SEILER Hélène le 25 février
- Mr SCHNEIDER Mathieu et Mme LAUGEL Camille le 23 Août

MARIAGE

- Mr GONCALVES Victor et Mme AMBORSKA Dorota le 26 octobre

A NOS AÎNÉS NOUS SOUHAITONS UN BON ANNIVERSAIRE

JANVIER

Madame OTT Liliane née ENGEL	96 ans le 07
Mademoiselle KIEFER Paulette	96 ans le 20
Madame SCHMITT Thérèse née MARXER	88 ans le 14
Madame WATTRON Marie-Rose née DOUVIER	76 ans le 30
Madame WERLE Liliane née HOFF	74 ans le 09
Madame HOFF Ginette née BURG	73 ans le 08
Madame TROESCH Raymonde née HENG	73 ans le 09
Monsieur KIENLEN Maurice	72 ans le 22
Monsieur ANDRES Jean-Marie	71 ans le 16
Monsieur NONNENMACHER Antoine	71 ans le 27
Madame KRANTZ née SEEMANN Gabrielle	70 ans le 14

FÉVRIER

Madame RUNTZ Thérèse née SCHMITT	92 ans le 22
Monsieur TROESCH Bernard	81 ans le 24
Madame OCHS Odile née SEEMANN	78 ans le 16
Monsieur REINHARDT Marc	70 ans le 12
Monsieur KRANTZ Gérard	70 ans le 15
Madame RUFFENACH Suzanne	70 ans le 24

MARS

Monsieur WETTA Joseph	93 ans le 15
Madame SCHLEGEL Valentine née OHMER	91 ans le 16
Madame ANDRES Marie née SOLLER	90 ans le 30
Madame SCHATZ Thérèse née BOESCH	87 ans le 23
Monsieur SCHALL Bernard	86 ans le 27
Monsieur ENGEL Alfred	84 ans le 07
Madame SEEMANN Marie née EICHERT	79 ans le 01
Monsieur WATTRON Albert	77 ans le 07
Monsieur NONNENMACHER Albert	77 ans le 20
Madame NONNENMACHER Alice	75 ans le 02
Madame ROLLING Raymonde née CECCHERINI	73 ans le 09
Monsieur FLORIAN Jean-Pierre	71 ans le 25

AVRIL

Madame ENGEL Anne née OHMER	89 ans le 27
Madame EBERHART Marie-Madeleine née FRITSCH	88 ans le 23
Monsieur GEORGER Joseph	86 ans le 26
Madame ENGEL Marie née LUX	85 ans le 17
Monsieur JUNG Gilbert	82 ans le 06
Madame KERN Marie Thérèse née DOSSMANN	77 ans le 15
Madame BARTHELME Marie-Claire née GOETZ	74 ans le 16
Monsieur BOUGHAZRA Michel	71 ans le 25
Monsieur ENGEL Albert	70 ans le 24

MAI

Madame HANTZ Marie née FRITSCH	84 ans le 09
Madame FRITSCH Yvette née STORCK	80 ans le 12
Monsieur ZEBST Henri	77 ans le 08
Monsieur HOFF Jean-François	74 ans le 21
Madame STOFFEL Marie-Claire née ANDRÈS	73 ans le 21

JUIN

Madame BOHLINGER née JUNG Anne	90 ans le 03
Madame RALL née WEBER Jeanne	84 ans le 25
Madame LEYMONIE Gabrielle née IMBS	74 ans le 20
Madame JAEGER Christiane née DIEBOLT	74 ans le 25

Moment de détente – Blague Alsacienne...

l'horoscope 2020 Made in Alsace !

Chémo (22/05 – 21/06) E gueti Rutsch ! Pour ce qui est de glisser, ça va glisser sévère cette année. Le changement, s'esch jetzt en fait pour le Chemo. Côté cœur, par contre, attendez-vous à des hauts et des bas, façon Europapark ! Mach's guet.

Kanzer (22/06 – 22/07) Les Kanzer iront par deux cette année ! Comme les Knacks ! Voilà qui est bon signe pour les célibataires. Côté amour, les paires de longue date gagneront à rajouter du raifort dans leur vie pour ne pas s'endormir e bessele.

Lowe (23/07 – 23/08) Wem nit se rote esch, esch au nitt ze hélfe. (Qui ne se laisse conseiller, ne peut être aidé.) Le Lion passera son temps, cette année à s'interroger. Qui suis-je, qu'asperge ou wadele ? Bref, l'envie de tout changer sans être sûr de la vouloir quand même. Un vrai Hans im Schnockeloch.

Fierche (24/08 – 22/09) La fin justifie les moyens ... La fin de l'année vous récompensera de vos efforts de l'année ! Des efforts pour quoi faire ? Pour éviter les colères inutiles et les mauvais plans. Waje'm e baum haut m'r de walt net üss (À cause d'un seul arbre, on ne déboise pas une forêt), vous allez vous dépasser et gagner en sagesse.

Palance (23/09 – 22/10) Une année de guerre ! On vous imagine assez, façon Général Kléber chargeant Alexandrie, façon voile sur le Nil. Awer achtung, Palance, il te faudra être stratégique, tant au boulot qu'en amour pour ne pas tout perdre et gagner ce que tu veux.

Skorpio (23/10 – 22/11) Kàlti händ, wàrmi lieb. (Main froide, chaudes amours) ! L'année sera hot pour les scorpions. Envie d'aimer et de l'être. Vous ressemblez à ce petit lardon qui cherche sa flammekueche pour croquer la vie à pleines dents. Vous voilà à la recherche de l'âme sœur !

Sachittaire (23/11 – 21/12) Achtung Bicyclette ! L'année sera chez vous aussi faite de bas et de hauts. La vie sera un roller coaster et comme à Rust, après le bas, tout remontera. Prenez le temps de pauses en famille, c'est l'endroit idéal pour se reconstruire.

Kaprikorn (22/12 – 20/01) 2020 pourrait vous voir rompre ... ou pas ! Wer gern tuet fiire, muesch sich an de rauch gewehne, (qui aime faire du feu doit s'habituer à la fumée). Autant dire que la vie sera ce que vous voulez en faire ! En bon alsacien, vous allez aimer la pression, neet ?

Ferso (21/01 – 19/02) Vous avez un côté Miss Liberty cette année ! Et vous tenez à la vôtre de liberté. On vous imagine plus éclairant votre vie que le monde. Et vous voilà de monter en puissance tout au long de l'année.

Fischele (20/02 – 20/03) Verdommi, c'est l'année des poissons. Tout pourrait vous réussir à condition de sortir de votre zone de confort. Sortir de sa zone de confort, c'est commander une tarte flambée aux poivrons ou à la truite. Was nix koscht esch au nix wàrt, (Ce qui ne coûte rien ne vaut rien). Osez !

Péliier (21/03 – 20/04) Jupiter est avec vous ! Non, pas celui-là ! La planète ... A vous de penser positif. Regarder le soleil à travers une bretzel, c'est voir trois fois plus de soleil ! Vous allez devoir faire des efforts mais vous aurez vos bredele en fin d'année !

Thôro (21/04 – 21/05) Un côté gilet jaune pour le thôro ! Envie de tout changer parfois sans savoir comment. Ce n'est pas que vous ayez tort, mais si vous preniez le temps de réfléchir vous iriez vraiment de l'avant. Votre vie professionnelle sera au cœur de vos envies. So ! Ne le faites pas à moitié. S'schaffe het betteri wurzle, awer suessi frucht, (le travail a des racines amères, mais des fruits sucrés). Vous y prendrez goût !

Grace à la nouvelle constellation du bretzel, ascendant kougelhopf avec la knack dans le dernier décant du waedele, je prédis amour et... s'gilt* !



NUMEROS UTILES

LES URGENCES :

POMPIERS	18 ou 112	
GENDARMERIE SAVERNE.....	03 88 91 19 12	
SAMU	15	
SMUR	03 88 71 66 33	
CENTRE HOSPITALIER – SAVERNE.....	03 88 71 67 67	
CENTRE ANTI-POISON	03 88 37 37 37	
CENTRE ANTI-RABIQUE	03 88 11 63 76	
SOS MAINS	03 88 35 45 00	
SOS MAINS – CTO ILLKIRCH	03 88 67 44 01	
SOS MAINS – CLINIQUE DE L'ORANGERIE	03 88 56 73 00	
URGENCES MAINS – HOSPICES CIVILS	03 88 16 13 10	
INFO SIDA SERVICE	08 00 84 08 00	gratuit
DROGUE INFO SERVICE	08 00 23 13 13	gratuit
ENFANCE MALTRAITEE	08 00 05 41 41 ou 119	gratuit
SOS Femme Violence Conjugale.....	3919	gratuit
ALCOOLIQUE ANONYME	03 88 32 79 38	
Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA).....	03 88 19 97 09	
Electricité de Strasbourg – Agence de Molsheim URGENCE	03 88 18 74 00	
Gaz de Strasbourg.....	03 88 75 20 75	
Centre de Soins : Couvent de Reinacker	03 88 03 23 28	
Centre de Soins : Couvent de Thal-Marmoutier	03 88 91 65 45	
Cabinet d'infirmières : Annie SIGRIST – Marmoutier	03 88 71 43 16	
Cabinet d'infirmières : REPERT Claire (Infirmière puéricultrice) – Marmoutier	03 88 70 03 91	
DOMENEGHETTY Sophie		

ADMINISTRATIONS :

MAIRIE de Schwenheim.....	03 88 70 20 48
<i>Monsieur le Maire OELSCHLAEGER Gabriel</i>	
<i>Adjoints : LERCH Joseph ; CAPINHA José ; REINHARDT Régine</i>	
Salle polyvalente Schwenheim	03 88 70 27 93
Presbytère Marmoutier	03 88 70 61 42
ComCom du Pays de Saverne	03 88 71 12 29
Assistance Sociale – Marmoutier	03 69 33 20 35
Caisse d'Allocations Familiales	08 10 25 67 10
Caisse Primaire d'Assurance Maladie	3646
Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse	3960
CICAS (retraite complémentaire) Saverne.....	08 20 20 01 89
Mutualité Sociale Agricole	08 99 66 01 52
Sous-Préfecture de Saverne	03 88 71 72 00
Trésorerie de Saverne	03 88 03 12 50
Centre des Impôts de Saverne	03 88 03 12 50
Maison du Conseil Départemental (DDT).....	03 68 33 82 00
Pôle Emploi	3949

Sites internet utiles

Syndicat des Eaux et Assainissement du Bas-Rhin
www.sdea.fr

Portail de l'Administration Française
www.service-public.fr

Portail des démarches en ligne
www.administration24h24.gouv.fr

Agence Nationale des titres sécurisés
www.ants.gouv.fr

Recherche de formulaires
www.cerfa.gouv.fr

CAF du Bas-Rhin
www.strasbourg.caf.fr

Assurance Maladie (CPAM)
www.ameli.fr

Conseil Départemental
www.bas-rhin.fr

Conseil Régional Grand Est
www.grandest.fr

CTBR (horaires bus)

LES PERMANENCES

MAIRIE DE SCHWENHEIM

🕒 Lundi de 16h à 20h / Jeudi de 15h à 18h / Vendredi 10h à 12h
📍 150 rue Principale ☎️ 03.88.70.20.48
@ mairie.schwenheim@wanadoo.fr www.cc-paysdesaverne.fr/les-communes/schwenheim

COMCOM DU PAYS DE SAVERNE

🕒 Du lundi au jeudi de 08h à 12h et de 13h30 à 17h30
et le vendredi de 08h à 12h et de 13h30 à 16h30
📍 16 rue du Zornhoff 67700 SAVERNE ☎️ 03.88.71.12.29
@ contact@cc-saverne.fr www.cc-paysdesaverne.fr

MISSION LOCALE (PAIO)

🕒 Tous les mercredis de 9h à 12h
📍 rue du Général Leclerc 67440 MARMOUTIER

DEPUTÉ DU BAS-RHIN : M. Patrick HETZEL

📍 9 rue de la Gare 67700 SAVERNE ☎️ 03.88.91.25.88
@ contact@patrick-hetzel.fr Fax : 03.88.91.34.05

ASSISTANTE SOCIALE : Mme HEIDINGER (Sur rendez-vous) : ☎️ 03.69.33.20.35

CRAV ET CICAS

🕒 Tous les jeudis de 8h30 à 12h et de 14h à 16h
CICAS : 1^{er} lundi du mois de 8h30 à 12h
📍 78 Grand' Rue Saverne

CENTRE SOCIO CULTUREL DE SAVERNE

📍 3D Rue du Moulin, 67700 Saverne

MAISON DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

📍 1 Route de Maennolsheim 67700 SAVERNE : ☎️ 03.68.33.82.00

MSA DU BAS-RHIN

📍 WASSELONNE Hôtel de Ville place du Gal De Gaulle : le lundi de 9h à 12h et de 14h00 à 16h30
SAVERNE Centre Socio-culturel 3d ilot du moulin : le mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

SOUS-PRÉFECTURE DE SAVERNE

🕒 Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h15 à 11h45 et de 13h15 à 16h
Mercredi matin de 8h15 à 12h
📍 3 rue du Tribunal – 67700 SAVERNE ☎️ 03.88.71.72.00

CORRESPONDANT LOCAL DES DERNIÈRES NOUVELLES D'ALSACE

Mme Dorette HAMMANN ☎️ 03.88.91.87.16

CENTRE DES IMPÔTS SAVERNE : Lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
TRÉSORERIE : Lundi, Mardi et Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
Mercredi et Vendredi de 8h30 à 12h.

📍 11 rue Sainte-Marie BP 80120 - 67703 Saverne Cedex

UNITÉ TERRITORIALE D'ACTION MÉDICO-SOCIALE (UTAMS) SAVERNE

🕒 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
📍 9 rue de Dettwiller 67700 SAVERNE ☎️ 03.69.33.20.00

**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**



**INSCRIVEZ-VOUS
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT
SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 7 FÉVRIER 2020

(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- **EN MAIRIE**
- **PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR**
- **PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12669*02 À TÉLÉCHARGER SUR SERVICE-PUBLIC.FR)**

**ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020**



*" L'enfance c'est de croire qu'avec le sapin de Noël et trois flocons de neige
toute la terre est changée..."*

André Laurendeau